



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MAI 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉE LE 27 MAI 2024

N° 05/2024/20 – Protection Sociale Complémentaire – Risques Prévoyance et Santé

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

⇒ Risque prévoyance

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - Participation au dispositif proposé par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en vue de sélectionner un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent de 7 € :
 - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres.
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

⇒ Risque santé

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - Participation au dispositif proposé par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en vue de sélectionner un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent de 15 € :
 - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres.
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Le Maire,


Agnès BUREAU

